



Communiqué de presse

Les organisations syndicales de l'AP-HP : USAP-CGT, CFDT, CFTC, FO et SUD santé ont décidé de suspendre immédiatement leur participation aux réunions prévues dans le cadre du dialogue social.

Depuis Juin 2011, la direction générale avait l'intention de supprimer la défiscalisation des mutuelles des agents de l'AP-HP, à aucun moment elle n'a daigné informer, répondre, débattre, voire négocier avec les organisations syndicales.

C'est par la publication d'une note de service datée du 12 janvier 2012 que la direction générale annonce la fin de la défiscalisation dès le mois de Janvier.

Le gouvernement impose, via la direction générale la suppression de cet acquis social qui est l'une des mesures sociales fortes et un droit de notre statut particulier. Ceci est une véritable déclaration de guerre aux acquis sociaux des agents de l'AP-HP et à son statut.

Par cette remise en cause, la direction prend une mesure scélérate pour ses agents qui va une nouvelle fois engendrer une perte de pouvoir d'achat.

Cette mesure intervient dans un contexte difficile de stigmatisation des fonctionnaires.

Depuis 2 ans les agents subissent :

- Un gel des salaires
- Des salaires sous le SMIC jusqu'au 4 ème échelon (10 ans d'ancienneté) depuis la revalorisation du SMIC en décembre.
- La hausse des cotisations suite à la réforme des retraites

La direction de l'AP-HP, tout en feignant de vouloir restaurer la confiance et la loyauté au travers de l'agenda social, assène ses mauvais coups à l'encontre des personnels jusqu'à mettre les organisations syndicales devant le fait accompli.

Les représentants du personnel ne serviront pas de faire valoir à une direction qui fait de la communication et du bruit, mais se comporte comme un patron voyou.

Nous refusons de cautionner de tels actes. Nous exigeons l'abandon de cette mesure et nous appelons les agents de l'AP-HP à poursuivre la mobilisation, à signer massivement la pétition. Les organisations syndicales prendront toutes les initiatives pour parvenir au maintien de la défiscalisation des cotisations mutuelles.

Paris le 24 janvier 2012

Contact :

Marie-Christine FARARIK

06 81 29 05 61